

MICHEL CANEVET

Sénateur du Finistère
Membre de la commission des Finances

**Édito****Juillet 2022 – Lettre n° 33**

Après plusieurs mois d'arrêt des séances publiques, du fait des élections présidentielle puis législatives, la session extraordinaire reprend ce mardi 5 juillet au Parlement. Les élections législatives n'ont pas permis de dégager une majorité absolue à l'Assemblée nationale.

C'est donc sur chaque texte que députés et sénateurs vont pouvoir concilier leurs points de vue lors des commissions mixtes paritaires (7 députés et 7 sénateurs), ce qui ne me paraît pas forcément comme un gage d'inefficacité, mais bien au contraire de prise en compte de l'ensemble des points de vue et de propositions.

Parmi les premiers textes importants, celui sur le pouvoir d'achat devrait pouvoir constituer un test de cette nouvelle approche du vote des lois de notre pays.

Faisons en sorte de prioriser l'aide publique vers ceux qui en ont le plus besoin, car au vu de l'état de nos finances publiques, il n'est pas raisonnable de distribuer des aides financées par de la dette, donc par les générations futures.

Il en est ainsi de l'aide au carburant : ceux qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler ou en formation et qui ont des ressources modestes doivent être plus accompagnés pour récompenser l'effort. Mais au regard des enjeux pour la lutte contre le réchauffement climatique, il ne me paraît pas souhaitable de prolonger une aide généralisée de 15 à 18 centimes à tous.

Nos choix seront donc cruciaux et doivent intégrer les enjeux du futur.

Bien cordialement,

Michel CANÉVET



Abysses : la dernière frontière ?



À l'issue de cinq mois de travaux et de 70 auditions, la mission d'information sur « L'exploration, la protection et l'exploitation des fonds marins : quelle stratégie pour la France ? », que je présidais, a formulé une feuille de route pour progresser dans la connaissance de nos grands fonds marins.

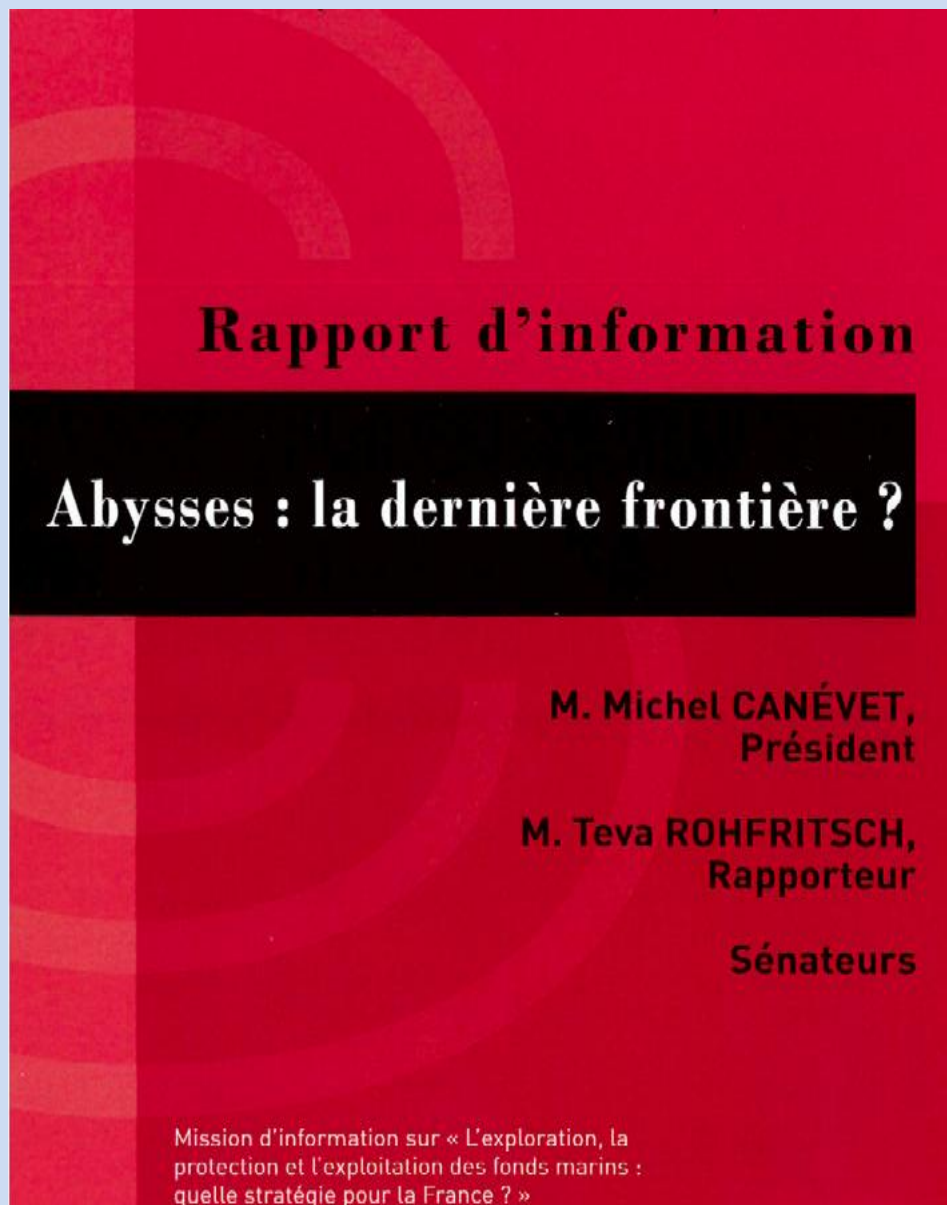
Pour la France, dont la superficie maritime représente dix-sept fois sa superficie terrestre, grâce à ses outre-mer, il s'agit de préserver son rôle historique de grande puissance maritime et scientifique au niveau mondial.

La mission estime prématuré de se prononcer sur la prospection et l'exploitation des ressources minières : en effet, si la description des grands fonds marins a progressé, au cours des dernières décennies, l'impact de l'extraction minière sur le fonctionnement des écosystèmes doit être préalablement évalué. Par ailleurs, l'analyse du besoin en ressources minérales d'origine marine, compte tenu des ressources alternatives potentielles et de l'évolution prévisible des marchés, doit être approfondie.

Ces incertitudes ne doivent toutefois pas paralyser l'action publique. Elles justifient, au contraire, une relance de la politique des grands fonds marins, afin de faire progresser la connaissance et de consolider la base industrielle et technologique française, dans le cadre d'une démarche réellement participative et politique, associant le Parlement et les outre-mer qui représentent 97 % de la zone économique exclusive (ZEE) française.

Retrouvez ici l'intégralité du rapport de la mission d'information, ainsi que la synthèse explicative.

<http://www.senat.fr/rap/r21-724/r21-7241.pdf>



Le rapport, intitulé « Abysses : la dernière frontière ? », dresse 20 recommandations afin de développer les politiques publiques en matière d'exploration des fonds marins.

Les propositions de la mission d'information sont les suivantes :

1. Nommer un délégué interministériel aux fonds marins, personnalité publique bénéficiant d'une expertise reconnue, placée auprès du Premier ministre et chargée de l'animation de la politique des fonds marins, de la coordination de l'action des différents ministères et acteurs scientifiques, de l'animation du réseau des outre-mer par bassin océanique, de la sensibilisation du grand public aux différents enjeux et de la bonne application de la Stratégie nationale pour les grands fonds marins.
2. Placer le « comité de pilotage » de l'objectif « grands fonds marins » de France 2030 sous la coordination du délégué interministériel et élargir ses compétences à l'ensemble de la Stratégie nationale, issue à la fois de la stratégie nationale d'exploration et d'exploitation des ressources minérales dans les grands fonds marins du 5 mai 2021 et de l'objectif 10 du plan d'investissement France 2030.
3. Reconstituer un ministère de la mer de plein exercice chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique maritime française, incluant les grands fonds marins, et renforcer la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture en la dotant d'un service administratif de référence en charge de la politique des fonds marins, clairement identifié et suffisamment doté en ressources humaines.

4. Relancer la mise en œuvre de la stratégie publiée le 5 mai 2021, sous l'impulsion du délégué interministériel, dans le cadre de partenariats avec les collectivités compétentes sur les ressources minières conformément à leurs lois statutaires, à l'initiative de ces collectivités, et en déterminant un calendrier de réalisation des 8 projets identifiés, comportant des rapports d'étape réguliers.
5. Clarifier, préciser et sanctuariser les modalités de financement de la Stratégie nationale pour les grands fonds marins afin d'atteindre le montant total annoncé de 600 millions d'euros (hors défense).
6. Concrétiser en cinq ans le projet de démonstrateur afin d'évaluer l'impact environnemental, le cadre et la faisabilité d'une exploitation minière durable des grands fonds marins, par exemple sur les nodules polymétalliques de la zone de Clarion-Clipperton. Si les premiers résultats sont concluants, élargir les tests à la ZEE de collectivités d'outre-mer qui y seraient favorables afin de rééquilibrer les investissements déjà importants vers la Zone internationale.
7. À l'issue de ces tests, réunir l'ensemble des parties prenantes (chercheurs, élus, ONG, entreprises...) pour examiner l'opportunité de poursuivre ou non l'objectif d'une exploration en vue d'une exploitation industrielle et en déterminer le cas échéant les conditions techniques, le cadre juridique ainsi que les différentes étapes : à l'issue de chacune de ces étapes, un bilan permettra de décider de poursuivre, ou au contraire de renoncer au processus en fonction des risques identifiés.
8. Combler le vide juridique partiel entourant l'exploration et l'exploitation éventuelle des grands fonds marins en :
 1. distinguant davantage le cadre juridique relatif aux hydrocarbures et celui des substances minérales ;
 2. adoptant des normes environnementales propres aux grands fonds marins qui permettraient de définir un régime de responsabilité en cas d'anomalies ou de manquements ;
 3. prévoyant la réalisation d'études d'impact préalablement à tout projet d'extraction ;
 4. aménageant un cadre normatif et financier attractif distinct de l'exploration et la prospection pétrolières (et inexistant à cette date) pour inciter les acteurs privés à participer aux efforts d'exploration de nos grands fonds marins.
9. Conditionner toute ouverture éventuelle de l'exploitation minière des grands fonds marins à une réécriture par voie législative (et non par ordonnances) du chapitre III du titre II du livre 1er du code minier, relatif à l'exploitation en mer, pour en clarifier les modalités techniques, financières et fiscales et les retombées pour les populations locales, à l'issue d'un débat parlementaire transparent ayant préalablement associé les collectivités d'outre-mer.
10. Nommer un député et un sénateur représentant les outre-mer au sein du comité de pilotage de la Stratégie, précédemment mentionné, et associer les délégations parlementaires aux outre-mer ainsi que les exécutifs ultramarins à chaque étape de mise en œuvre de la Stratégie et notamment aux décisions concernant la localisation et le déroulement des missions d'exploration ainsi qu'à la diffusion de leurs résultats (notamment : planeur sous-marin, AUV et ROV à 6000 m, issus du CIMER 2022, et démonstrateur).
11. Renforcer les moyens humains et financiers de l'Ifremer et de l'Office français de la biodiversité notamment dans leurs implantations outre-mer, pour synthétiser les connaissances acquises, assurer leur diffusion auprès des élus et des populations et mener de nouvelles recherches sur les grands fonds marins dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux. Mettre également l'accent sur le renouvellement et la modernisation de la Flotte océanique française.
12. En association avec les laboratoires pharmaceutiques volontaires, consacrer une partie des crédits du plan d'investissement France 2030 dédiés aux grands fonds marins à l'étude des potentialités biologiques des organismes des grands fonds marins et des adaptations médicales qui pourraient en résulter.
13. Associer davantage l'Office français de la biodiversité à l'acquisition des connaissances scientifiques sur la vie marine profonde ainsi qu'à la gouvernance des grands fonds marins français en faisant de l'OFB un pôle d'expertise de référence sur la biodiversité des grands fonds marins, chargé de conseiller les pouvoirs publics en vue de la protection de la biodiversité ainsi référencée.
14. Conditionner toute ouverture de l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins à une étude d'impact préalable et à la mise en place d'un corps d'inspection, chargé de vérifier le respect par les exploitants des normes environnementales qui encadreront cette éventuelle exploitation. Moyennant un réagencement des missions et des ressources de l'OFB, cette mission pourrait être confiée aux inspecteurs de l'environnement de ce dernier, lesquels seraient formés aux problématiques propres à la vie marine profonde et aux conséquences de l'activité humaine sur ces écosystèmes.

15. Créer un conseil scientifique réunissant des représentants de l'ensemble des disciplines scientifiques concernées par la compréhension des grands fonds marins (océanographes, géologues, biologistes, ingénieurs des mines, économistes, etc.) afin de favoriser le dialogue entre les différentes disciplines et d'éclairer les politiques publiques notamment sur le besoin en minerais d'origine marine pour la transition énergétique, compte tenu des ressources alternatives potentielles. Le secrétariat de ce conseil scientifique pourrait être assuré par le service administratif de référence dont il est proposé la création au sein du ministère de la mer.
16. Créer un pôle d'excellence « fonds marins », sur le modèle du pôle d'excellence cyber, associant acteurs civils et militaires, publics et privés, académiques et industriels, afin de favoriser les synergies, de structurer une filière industrielle qui ne pourra se développer que grâce à la commande publique, et de renforcer l'offre de formation en lien avec les universités, les grandes écoles et les territoires, en particulier outre-mer. Créer des classes « enjeux maritimes » dans l'enseignement secondaire.
17. Accompagner la mue de l'AIFM pour que celle-ci dispose des moyens humains et matériels nécessaires au développement d'une véritable expertise scientifique et à la réalisation de contrôles efficaces sur les sites d'exploration et, éventuellement, d'exploitation.
18. Associer le Parlement à la définition de la position française relative à l'exploitation minière des fonds marins internationaux. Élargir le débat sur les positions françaises à l'AIFM à la communauté scientifique et aux ONG.
19. En matière de défense, inscrire dans la prochaine loi de programmation militaire la feuille de route suivante :
 1. Acquisition d'une première capacité exploratoire avant 2025 constituée d'un AUV 6000m et d'un ROV 6000m ainsi que d'un AUV 3000m et un ROV 3000m ;
 2. Acquisition d'ici à 2028 d'un complément constitué d'un AUV 6000m, d'un ROV 6000m, d'un AUV 3000m et d'un ROV 3000m ;
 3. Première projection outre-mer d'une telle capacité d'ici à 2025 et possibilité d'un troisième incrément capacitaire en fonction des retours d'expérience ;
 4. Remplacement d'ici à 2030 des frégates de surveillance par des navires ayant nativement la capacité de mettre en œuvre des AUV/ROV profonds dans le cadre du programme European patrol corvette ;
 5. Optimisation des retombées économiques pour les territoires où ces capacités seront stationnées, grâce à un soutien décentralisé outre-mer.
 6. Mise à contribution et montée en puissance de la base industrielle et technologique française afin de ne pas rater le tournant des drones sous-marins comme la France a manqué, il y a quelques années, le tournant des drones militaires aériens.
20. Accentuer l'effort de l'Agence française de développement en faveur de projets portant sur les grands fonds marins, qui sont au cœur de problématiques économiques, environnementales et culturelles à l'intersection de plusieurs préoccupations de l'Agence (biodiversité, changement climatique, transition énergétique...).



Rapporteur, avec mes collègues Olivier RIETMANN (Haute-Saône) et Rémi CARDON (Somme) sur le sujet de la transmission d'entreprises, je poursuis mes travaux en vue de la publication prochaine d'un rapport d'information. Nous nous penchons notamment sur les possibilités de modernisation du dispositif dit du « pacte Dutreil », qui permet un abattement de 75% sur la transmission d'entreprise au sein d'une famille. Alors que les cessions ont diminué de 19% depuis 10 ans, c'est la question du maintien des emplois et des savoir-faire dans nos territoires qui est posée.

Par ailleurs, dans le cadre de la délégation sénatoriale aux entreprises, je me suis rendu le 7 juin dernier au salon des petites et moyennes entreprises à Paris. Ce fut l'occasion de faire le point sur la situation économique avec le Président de la CPME François Asselin, et les attentes des employeurs, par exemple le souhait de supprimer le surcoût de 25% sur les charges patronales relatives aux heures supplémentaires. Cela permettrait de donner du pouvoir d'achat aux salariés et de répondre à des conditions économiques acceptables au surcroît de travail actuel et la difficulté de trouver de la main d'œuvre.

Zéro artificialisation nette des sols



Le Sénat a lancé, en mai 2022, une consultation à destination des élus locaux. Il s'agissait de donner aux élus des collectivités territoriales la parole pour identifier et résoudre les difficultés d'application concrètes de l'objectif de "zéro artificialisation nette" de la loi Climat-Résilience, qui a fait de la protection des sols et des milieux une priorité de l'action publique, face à la forte dynamique de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Je souhaite remercier les élus bretons, qui ont été 97 à répondre à cette consultation. Ce sujet relève d'une vraie préoccupation; c'est pourquoi, avec mes collègues du groupe de l'union centriste au Sénat, nous avons lancé un groupe de travail afin de suivre l'application concrète de la loi Climat-résilience. Le monde agricole exprime de vives inquiétudes face à l'expansion foncière, auxquelles il convient d'apporter des réponses. Les élus sont aujourd'hui freinés dans leur action, souvent en raison d'une interprétation stricte des services de l'État.

MES PRIORITÉS



Adaptation de la loi littoral

Adoptée en 1986, la loi Littoral est, encore aujourd'hui, présentée comme un cadre juridique incontournable en vue de concilier préservation et développement du littoral. Elle s'applique aujourd'hui à 1 212 communes : 975 communes riveraines de la mer ou de l'océan, dont 885 en métropole et 90 en outre-mer (hors Mayotte), 87 communes riveraines d'un lac, d'un estuaire ou d'un delta, et 150 communes riveraines d'un lac de plus de 1 000 hectares. Pour autant, cette loi est souvent perçue par les collectivités concernées comme un cadre trop rigide, auquel s'ajoute une interprétation extrêmement restrictive des tribunaux, notamment administratifs, amenant parfois des communes à s'adapter de façon surprenante et inédite.

Suite à des rencontres et échanges avec de nombreux élus locaux, j'ai décidé de déposer une proposition de loi aménageant certaines dispositions de la loi Littoral, notamment en matière de règles d'urbanisme dans les zones littorales, d'installation de panneaux photovoltaïques, de téléphonie, d'assainissement, d'espaces proches du rivage et de camping.

Il s'agit de répondre à des besoins du terrain, et de lever certains blocages devenus incompréhensibles, tout en préservant les objectifs de protection contenus dans la loi Littoral. Par exemple, je propose de faciliter l'implantation de panneaux photovoltaïques. Deux projets finistériens pourraient ainsi plus facilement voir le jour, à Fouesnant et à Goulien.

Retrouvez ici les 7 articles de ma proposition de loi. <https://www.senat.fr/leg/pp121-307.pdf>

Avenir des fédérations départementales des chasseurs



J'ai récemment interrogé la secrétaire d'État chargée de la biodiversité (du précédent Gouvernement) sur les difficultés financières que rencontrent les fédérations de chasseurs en France, notamment dans le Finistère, du fait de l'indemnisation des dégâts occasionnés aux cultures et aux récoltes agricoles.

Les dégâts sont en effet indemnisés par les fédérations départementales des chasseurs. Certes, celle-ci n'est possible que pour les dégâts occasionnés par les seuls sangliers et autres espèces de grands gibiers soumis à plan de chasse. Elle ne concerne que les cultures et les récoltes agricoles, ce qui exclut toute indemnisation des dégâts forestiers et des pertes indirectes. Elle prend néanmoins des proportions de plus en plus lourdes à supporter. Ainsi, dans le Finistère, le montant annuel des dégâts causés par les sangliers (qui représentent 95 % du montant des dégâts liés au « grand gibier ») a été multiplié par 5 depuis 2016 pour atteindre 150 000 € aujourd'hui.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette situation. D'une part, le nombre des chasseurs est en diminution constante (de 16 190 en 1996, le nombre de chasseurs finistériens n'est plus que de 8 505 cette année) et ce phénomène s'est aggravé durant les deux dernières années marquées par la covid-19. Parallèlement, le nombre de sangliers ne cesse d'augmenter avec un taux de reproduction très élevé, aidé en cela par des hivers plus doux et un nombre important de communes qui refusent tout prélèvement et servent de ce fait de refuges aux sangliers. Ainsi, sur les 277 communes que compte le Finistère, des sangliers ont été comptabilisés dans 191 d'entre elles, contre 86 communes concernées en 2013. À cela s'ajoute le renchérissement du prix des cultures qui sont détruites ou mangées par les sangliers (maïs, blé tendre et prairies notamment) ce qui alourdit d'autant le montant des indemnités.

Tous ces éléments mettent en danger l'équilibre financier des fédérations de chasse et certaines sont déjà en quasi-faillite. Les chasseurs et leurs fédérations ne peuvent plus assumer seuls la charge des dégâts aux cultures agricoles. Or, ces fédérations assurent également des missions de service public (prévention du braconnage, validation des permis de chasse, prévention et indemnisation des dégâts aux cultures...), ainsi qu'un rôle essentiel en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Leur disparition aurait un impact catastrophique en matière de préservation de la biodiversité.

Je demandais donc au Gouvernement si des adaptations au dispositif d'indemnisation étaient envisagées.

La secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité rappelait que le Conseil constitutionnel a, par sa décision du 20 janvier 2022, confirmé le mécanisme d'indemnisation des dégâts à la charge des fédérations de chasseurs. Elle indiquait que la prévention des dégâts constitue un axe de travail important. En 2019, les chasseurs ont consacré 6 millions d'euros aux dispositifs de prévention, dont les barrières électriques. Enfin, un plan spécifique de lutte contre les dégâts de gibier sur les cultures stratégiques a été mis en place au printemps, en parallèle du plan de résilience de l'économie.

EN FINISTÈRE





Le mois d'Avril en Finistère

- Mercredi 6 avril 2022 : présentation à Quimper, par l'équipe d'Appui Santé en Cornouaille, du travail réalisé dans le cadre de l'un des huit dispositifs d'appui et de coordination (DAC) initiés par l'Agence Régionale de Santé.
- Jeudi 7 avril : j'assiste à l'assemblée générale de Mobil Emploi à Quimper.
- Samedi 9 avril : remise de 4 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à des responsables du club de football les « Écureuils sportifs » de Plogonnec.
- Samedi 9 avril : A Plomeur, je participe à la cérémonie de remise des insignes de la Légion d'Honneur à Jean Buannic, ancien Fusilier Commando et marin pêcheur, devenu ensuite capitaine de navire. Un Bigouden dynamique et impliqué dans la vie associative locale.
- Jeudi 14 avril : je retrouve Gaële Le Noane, la fondatrice de Marguerite & Cie, entreprise spécialisée dans les protections féminines durables et bio-éthiques. Nous faisons le point sur le développement de sa société lancée voilà 4 ans.
- Vendredi 15 avril : réunion de travail avec mes collègues députés et les responsables de la CAPEB Finistère (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), qui souhaite nous alerter sur la hausse des coûts des matériaux dans leur secteur. Puis je reçois à ma permanence les responsables de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bretagne et abordons ensemble de nombreux sujets, notamment la hausse du coût des matières premières et du GNR, ainsi que les difficultés d'embauche dans ce secteur.
- Mercredi 20 avril : déplacement à Lorient, autour de la thématique pêche avec les professionnels du secteur, puis sur la ria d'Étel pour échanger sur l'ambition maritime de la France et les dossiers du moment.
- Vendredi 22 avril : réunion de travail, à ma permanence, avec le Président et le Vice-président délégué de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère. Nous évoquons les différents rôles de cette Fédération qui regroupe 8.050 chasseurs répartis sur 900 territoires.
- Vendredi 22 avril : Je reçois Roger Le Dréau, le fondateur de la société Sea Val Water, installée au port de Saint-Guérolé depuis 2019. Cette société désalinise de l'eau de mer en la transformant en eau potable grâce à un procédé innovant et durable qui valorise la richesse de l'océan atlantique.
- Vendredi 22 avril : A Quimperlé, j'assiste à la cérémonie en mémoire des victimes de la déportation.

- Vendredi 29 avril : visite de l'Ifremer à Plouzané, puis de la Lithothèque Centre de ressources en échantillons et archives marins et enfin du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine nationale (SHOM), dans le cadre de la Mission sur les grands fonds marins que je préside.
- Vendredi 29 avril : A Brest, inauguration des nouveaux locaux de CERFRANCE, société de gestion et d'accompagnement des entreprises, qui inclue les dimensions création et reprise-transmission.
- Samedi 30 avril : inauguration de la stèle commémorative de la guerre 39/45 à Édern.



Le mois de mai en Finistère

- Dimanche 1er mai 2022 : au Tréhou, j'assiste à l'ouverture d'un espace multiservices initié par la Mairie. Plus qu'un commerce, c'est un vrai tiers lieu où la population trouve de nombreux services pour répondre aux besoins de proximité.
- Lundi 2 mai : je reçois les dirigeants de la société Brittany Aviation qui me présentent l'avancée de leur projet.
- Mardi 3 mai : réunion de travail avec le Président et le Directeur général de la Fondation Massé Trévidy.
- Mardi 3 mai : En soirée, j'assiste au match de basket opposant les Béliers de Quimper UJAP au club de Blois.
- Mercredi 4 mai : baptême de la promotion des élèves de l'école de gendarmerie de Dinéault-Châteaulin.
- Mercredi 4 mai : A Quimper, rencontre avec le Président et le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) du Finistère sud.
- Jeudi 5 mai : nouvelle réunion de travail à Quimper avec le Directeur de la société Sea Val Water et d'éventuels investisseurs.
- Vendredi 6 mai : je participe à l'inauguration du Festival de l'Artisanat organisé au Parc Expo de Quimper. Cette manifestation réunit de nombreux artisans du Finistère venus présenter leur savoir-faire au public.
- Vendredi 6 mai : À Moëlan-sur-Mer, installation, par la présidente du SDIS 29, du nouveau chef du centre de secours et d'incendie, l'adjutant-chef Dominique Pagani.
- Samedi 7 mai : cérémonie de remise de la Légion d'Honneur au Maire de Plouarzel et Président du Pays d'Iroise, André Tarlarmin, des mains du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.
- Samedi 7 mai : À la halle Raphalen de Plonéour-Lanvern, inauguration du 9^e Week-end des artisans d'art
- Dimanche 8 mai : j'assiste aux cérémonies du 8 mai à Douarnenez, à Pouldergat et à Guiler-sur-Goyen.
- Jeudi 12 mai : J'assiste au bureau du conseil territorial de santé du Finistère.
- Vendredi 20 mai : j'assiste à l'A.G. de la Mission locale du Pays de Cornouaille, à Quimper, qui mène des actions de terrain efficaces et permet ainsi d'atteindre un taux de jeunes sans emploi en dessous des moyennes nationales.
- Vendredi 20 mai : Le même jour, je participe, à Plobannalec-Lesconil, à l'inauguration des locaux rénovés de l'école du Docteur Flemming qui accueille 150 élèves de primaire dans de bonnes conditions, à proximité de l'océan atlantique.
- Samedi 21 mai : je participe à la trentième édition du « Forum de Ploudaniel », qui revient sur le site de la MFR après deux ans d'absence pour cause sanitaire.

- Lundi 23 mai : je rencontre à Quimper la déléguée départementale de la Fédération des services à la personne (FEDESAP) pour évoquer les difficultés de ce secteur.
- Vendredi 27 mai : inauguration de la plaque dédiée aux résistants à l'Île Tudy, sur la plage du Teven, en présence de la sénatrice Nadège Havet et de la députée Liliana Tanguy.
- Vendredi 27 mai : En fin d'après-midi, j'assiste au lancement de la semaine de la pêche et de l'aquaculture à Quimper. Il s'agit de conforter et mieux faire connaître les activités essentielles en Cornouaille, qui représentent le quart de la pêche fraîche française.



Juin et juillet en Finistère

- Vendredi 3 juin 2022 : déambulation inaugurale pour l'expo photo sur « L'homme et la mer » qui permet de (re)visiter la ville et le port du Guilvinec.
- Samedi 4 juin : je me rends à la 20ème édition du festival des goélands masqués, dédié au roman policier, à Penmarc'h. Une manifestation qui reçoit une cinquantaine d'auteurs.
- Samedi 4 juin : Puis à Brest, je participe au gala des 60 ans de l'école de commerce « Brest Business School ».
- Vendredi 10 juin : en fin de matinée, j'assiste aux 50 ans d'existence de l'Union des Industries Minières et Métallurgiques (UIMM) du Finistère à Plonéour-Lanvern.
- Vendredi 10 juin : Dans l'après-midi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère reçoit les jeunes récompensés lors concours des meilleurs apprentis de France pour leur remettre leurs titres et médailles "Un des Meilleurs Apprentis de France - Finistère".
- Samedi 11 juin : commémoration, à Elliant, en présence de nombreux jeunes, du centenaire du très beau monument aux morts. Réalisé en granite de Kersanton, il rappelle le tribut des Elliantais durant les différents conflits passés.
- Samedi 11 juin : À Plomelin, la distillerie des menhirs fête les 20 ans du whisky Eddu ; une production originale en Bretagne, à base de blé noir, lancée et mise au point par Guy Le Lay.
- Dimanche 12 juin : Premier tour des élections législatives.
- Lundi 13 juin : je visite l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées Bretagne (ENSTA Bretagne) avec son directeur, Bruno Gruselle. Située à Brest, c'est l'une des grandes écoles militaires françaises.
- Lundi 13 juin : À Quimper, j'assiste à l'assemblée générale de l'association AGORA justice.
- Vendredi 17 juin : je participe au Conseil Territorial de Santé du Finistère, à Quimper, avec notamment au programme une table ronde consacrée au « Sport santé ».
- Samedi 18 juin : cérémonie en mémoire de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle, au monument aux morts de Gouesnac'h.
- Samedi 18 juin : Je suis également présent à Pencluziou, au centre d'incendie et de secours (CIS) de Pouldreuzic-Plovan à l'occasion de l'hommage rendu à Guy Andro, capitaine des sapeurs-pompiers bénévoles, décédé accidentellement le 13 février 2021.

- Dimanche 19 juin : opération « Ferme ouverte » au GAEC des deux vallées, chez la famille Gentric à Landudec. Cette ferme laitière bio compte environ 200 vaches laitières.
- Vendredi 1er juillet : inauguration, avec le Maire Gilles Kérézéon, de la nouvelle Mairie réaménagée de Plozévet, après deux ans de travaux et pour un budget de rénovation de deux millions d'euros.
- Vendredi 1er juillet : À Concarneau, j'assiste au Conseil d'Administration de l'Institut Nautique de Bretagne, présidé par Xavier Pagnier et dirigé par Laurent Winiski, au siège concarnois de la rue Bayard. Depuis 1965, l'INB forme aux métiers des services et de l'industrie nautiques.
- Vendredi 1er juillet : À Saint-Servais, je découvre l'exposition photos qui relate la restauration, durant trois ans, de l'église de Saint Servais. Cette expo permet ainsi de découvrir les corps de métiers et les étapes de cette restauration de qualité.
- Samedi 2 juillet : à Trémaouézan, l'équipe municipale vient d'achever l'aménagement d'anciens chemins creux afin de favoriser les liaisons douces et les déplacements au sein de la commune. Itinéraire qui permet de réaliser la vélo-route entre Landerneau et Plonéour-Brignogan Plages.
- Samedi 2 juillet : À Plabennec, l'espace Louis Coz, du nom de l'ancien Conseiller général et Maire, a été inauguré. Il accueille la maison France services et des équipements pour la vie associative dont une vaste salle de danse de 600 m2.
- Samedi 2 juillet : Puis à Plounéventer, une haie d'honneur des Maires, de la Sous-Préfète et de la députée Graziella Melchior, a accompagné le Maire, Philippe Héraud, décédé le mercredi 29 juin dernier et qui a, pendant 21 ans, assumé les fonctions de Premier Magistrat. Philippe Héraud était un Maire très apprécié sur le Pays de Landivisiau et à Plounéventer.

Contacts

Au Sénat

Octave LOIZILLON
Tél. 01.42.34.28.70

À Quimper

Catherine BILIEC & Jean-François LE GOFF
Tél. 02.98.87.84.92

Tous droits réservés. Copyrights © Sénat ; © Yoann Leveque/UC ; ©Pixabay ; © DR.

Contact : Cette newsletter vous est adressée par Michel Canévet, sénateur du Finistère
m.canevet@senat.fr